



Accident du travail inaptitude licenciement ?

Par **guillaume**, le **24/01/2011** à **23:31**

Bonjour,

J écris au sujet de mon ami, il travaille depuis 3 ans dans une usine qui dépend de la chimie, seulement, depuis le mois de septembre il a mal au dos, ça lui a pris au travail, du coup, il a eu un at, il a été arrêté jusqu'au début novembre, il a voulu reprendre contre l'avis du médecin car l'entreprise l'a fait contrôler par la médecine patronale et comme le logement était une résidence hôtelière le contrôle n'a pas pu être fait (pas d'interphone et mon ami n'avait pas donné son numéro de tel à l'employeur le docteur a appelé chez sa mère). Du coup l'entreprise arrêtait de verser le complément de l'at il a été forcé de reprendre le 3.11 il a travaillé tout novembre sans visite à la médecine du travail, soi disant le chef d'équipe a oublié de lui donner le rendez-vous, il a finalement vu la médecine du travail en décembre une première fois à sa demande qui a stipulé interdiction de port de charges de plus de 15 kilos pendant deux mois.

Au cours du mois de novembre, malgré les douleurs persistantes au dos le poste n'a pas changé, port de très lourdes charges...

Puis en décembre il a été arrêté la première semaine a repris une semaine et a eu une visite à la médecine du travail, où il a précisé que l'entreprise voulait le mettre à un poste en deux huit à un poste à cadence rapide et qui lui ferait mal, du coup la médecine a interdit pendant deux mois un poste à cadence rapide, qui lui permette de s'asseoir régulièrement.

il est retourné en at (le médecin ne l'a jamais fermé dans la mesure où il n'y a jamais eu d'arrêt des douleurs), il a fait un scanner qui met en évidence une hémisacralisation, une discopathie, sacralisation partielle de L5 et étroitesse canalaire constitutionnelle de L3 à S1, anomalie transitionnelle lombo sacrée avec atrophie discale....

Les séances de kiné ne le soulagent en rien au contraire, même à la maison il a mal, au jour d'aujourd'hui il est toujours prolongé et je crains qu'il ne le soit encore.

Il sait que les postes ne conviendront pas car malgré les préconisations de la médecine du travail l'entreprise veut le faire travailler à la chaîne au vissage (poste très rapide) ils ont

contacté la médecine du travail en disant que le poste n'était pas rapide, la médecine du travail veut qu'il essaye quand même ce poste. Or, pour lui se lever à 3h le matin alors qu'à cause des douleurs il arrive pas à s'endormir c'est un problème.

Il voudrait se faire licencier pour inaptitude et faire une formation mais au contraire l'en

Par **guillaume**, le **25/01/2011** à **14:29**

Pas de réponse ?

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **14:40**

Bonjour,

Il m'est déjà parfois reproché de me précipiter pour répondre aux sujets qu'il faudrait faire preuve d'un peu de patience et en tout cas ne pas la réclamer ainsi, d'autant plus que je ne vois pas vraiment d'interrogation dans votre exposé, ce qu'il faudrait déjà commencer par formuler...

Par **guillaume**, le **25/01/2011** à **14:49**

Désolée...

J'ai davantage exposé la situation qu'interroger...

En fait étant donné la situation, c'est à dire que mon ami a toujours autant de douleurs, elles ne s'estompent pas, une reprise du travail est difficilement envisageable, son entreprise est une usine où les postes ne sont que des postes à port de lourdes charges ou à mouvements rapides et répétitifs, travail debout...

Il en a marre de rester à la maison à ne rien faire, il se doute qu'aucun poste ne lui convient dans l'entreprise. Il veut entamer une formation mais ne sait pas dans quoi. Or l'entreprise est connue pour aller devant les tribunaux pour toute demande, c'est à dire plutôt que d'envisager un licenciement, ils préfèrent que le salarié l'envoie aux prud'hommes.

Que doit faire mon ami ?

On le force à faire un poste en 2X8 à la reprise c'est à dire se lever à 4h le matin pour travailler de 5h à midi ou jusqu'à 13h. Le poste est à cadence rapide vissage de menuiserie, sans possibilité de s'arrêter ni de s'asseoir)
Or à cause des douleurs il arrive pas à s'endormir et vu qu'il prend du myolastan il a du mal à se réveiller.

Quelles solutions a-t-il ?

Car il rentre dans un cercle viscieux ...

Cordialement

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **14:59**

Il faudrait déjà connaître la décision du Médecin du Travail car lui seul peut décider d'une aptitude avec réserve(s) ou d'une inaptitude et ensuite quelles seront les propositions de l'employeur...